

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 31 OCT. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la mise en place à compter de la rentrée scolaire 2016 du livret scolaire unique numérique (LSUN).

Attentive à vos remarques, la ministre m'a confié le soin de vous répondre et de porter à votre connaissance les éléments suivants.

L'application Livret scolaire met en œuvre le livret scolaire de la scolarité obligatoire prévu par le décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège et précisé par l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.

Cette application permet ainsi, pour la première fois, d'assurer un suivi des acquis scolaires des élèves tout au long de leur scolarité à l'école et au collège, sans rupture, quel que soit leur parcours effectif, aussi bien dans l'enseignement public que privé sous contrat ou en cas de changement d'académie.

Cette avancée majeure suppose un temps d'adaptation de la part des équipes ainsi qu'un accompagnement. Soyez assuré que la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mobilisé les académies pour qu'elles accompagnent le déploiement de l'application support du Livret scolaire, aussi bien à destination des personnels du premier degré que du second degré, avec une mobilisation très forte tant des corps d'inspection que des personnels de direction. Il importe de souligner que l'appropriation de l'outil est aisée et ne doit poser aucune difficulté, comme l'a montré l'expérimentation.

.../...

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire général du SE-UNSA
209 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Par ailleurs, les fiches techniques synthétiques à destination des inspecteurs de l'éducation nationale, des chefs d'établissement, des professeurs de collège, des directeurs et professeurs des écoles, mises à disposition sur le site éducol, ont vocation à mettre en perspective les enjeux du livret scolaire unique du CP à la troisième et à faciliter la prise en main par les utilisateurs. Chaque fiche rappelle les objectifs et les contenus de l'application, propose un aperçu des tâches selon l'acteur désigné et renvoie vers les ressources disponibles. Des vidéos et un guide détaillent également les procédures de connexion au livret, de paramétrage des périodes et des positionnements, de synchronisation avec la base élève ; sont également abordées les saisies des éléments travaillés et des divers acquis, relativement aux programmes et aux parcours, puis un travail plus global sur les bilans : édition, verrouillage, historique, transfert inter-académique. Plus spécifiquement pour les collèges, l'import depuis des applications tierces, le paramétrage et la saisie dans le cadre des enseignements complémentaires ainsi que l'utilisation en conseil de classe sont explicités.

Au-delà, je tiens à vous indiquer que l'enjeu des téléservices LSUN est avant tout de rendre accessible aux parents les contenus du livret et de leur permettre, s'ils le souhaitent, d'en sauvegarder les composantes. Les familles pourront continuer à avoir accès aux bilans périodiques dans une édition imprimée.

Enfin, le livret scolaire, dans ses différentes composantes, est obligatoire à compter de l'année scolaire en cours. Les bilans périodiques, en particulier, remplacent, pour le premier degré, les livrets de compétences utilisés jusque-là. **En revanche, ces bilans, à condition qu'ils comprennent tous les éléments de contenu prévus dans les annexes de l'arrêté précité, peuvent, dans un premier temps, ne pas être complétés sous forme numérique.** Seul le « déversement » des bilans de fin de cycle dans LSUN, et notamment en fin de cycle 2, est totalement incontournable.

Espérant vous avoir utilement renseigné, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Olivier NOBLECOURT